Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

LICENCE

PHILOSOPHIE

ÉPREUVE C2 : EXPRESSION ET COMMUNICATION ÉCRITES ET ORALES

SESSION 2026

Durée : 3 heures

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
PHILOSOPHIE	3, INDICATIF, À CONFIRMER PAR L'ÉTABLISSEMENT

Moyens de calculs et matériel autorisés :

L’usage de la calculatrice n’est pas autorisé.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu’il est complet.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.

Les documents réponses en fin de sujet sont à rendre avec la copie.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : ÉTABLISSEMENT UNIVERSITAIRE, MODALITÉS D'EXAMEN DÉFINIES LOCALEMENT

Le référentiel national de la licence Philosophie ne fixe pas d'épreuve nationale intitulée « C2 : Expression et communication écrites et orales », ni de durée, de coefficient ou de code d'examen communs aux établissements. Le présent sujet reprend l'intitulé et le coefficient indicatif transmis. La durée de 3 heures et les modalités ci-dessous sont proposées pour ce sujet et doivent être validées par l'établissement concerné avant toute utilisation sous son autorité.

L'épreuve comporte deux parties, notées sur 20 points. La première évalue la compréhension, la confrontation méthodique des documents et la rédaction d'une synthèse objective. La seconde évalue la construction d'une réflexion personnelle argumentée. Les deux parties sont à traiter.

Partie 1 : rédigez une synthèse de 300 à 400 mots. Elle doit confronter les documents sans les juxtaposer, restituer leurs idées avec fidélité et ne pas comporter d'avis personnel. Partie 2 : rédigez un essai argumenté de 400 à 500 mots. Vous pouvez mobiliser les documents, vos lectures, votre expérience et votre culture personnelle. Soignez la progression, la précision des exemples et la qualité de l'expression.

Les textes du dossier sont reproduits ou rédigés pour la présente épreuve. Les numéros de lignes du document DT 1 sont indicatifs.

PARTIE 1 : SYNTHÈSE DE DOCUMENTS (11 points)

Confronter des points de vue et restituer une réflexion de façon objective

À partir des documents DT 1 et DT 2, rédigez une synthèse de 300 à 400 mots répondant à la question suivante : comment le besoin de divertissement et les sollicitations numériques influencent-ils notre capacité à être attentifs à nous-mêmes et au monde ?

Vous organiserez votre propos autour d'une problématique commune aux deux documents. Vous en confrontrez les analyses, en indiquant leurs convergences et leurs différences. La synthèse doit rester objective : elle ne doit comporter ni jugement personnel ni exemple extérieur au corpus. Le tableau DR 1 est préparatoire et n'est pas évalué séparément.

1.1 (2 points) Complétez le tableau synoptique du document réponse DR 1 en indiquant, pour chaque document, sa thèse, les raisons ou exemples mobilisés et la conception de l'attention qui s'en dégage.

1.2 (9 points) Rédigez la synthèse demandée, en 300 à 400 mots. La qualité de la confrontation, l'organisation du raisonnement, la fidélité aux documents, la précision de la langue et le respect de la consigne de neutralité seront pris en compte.

PARTIE 2 : ÉCRITURE PERSONNELLE (9 points)

Construire une réflexion argumentée et communiquer une position personnelle

Votre réponse prendra la forme d'un essai organisé de 400 à 500 mots. Vous formulerez une réponse claire à la question, développerez plusieurs arguments et les illustrerez par des exemples précis. Vous pouvez vous appuyer sur les documents, mais vous ne devez pas vous limiter à les résumer.

2.1 (9 points) La possibilité de se distraire à tout moment nous rend-elle moins capables de choisir ce qui mérite notre attention ? Vous répondrez de manière argumentée, en examinant au moins une objection à votre position.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : BLAISE PASCAL, PENSÉES : LE DIVERTISSEMENT

Extrait de Blaise Pascal, *Pensées*, publication posthume en 1670, fragment 136 dans la numérotation Lafuma. Les repères de lignes sont ajoutés pour le sujet. Le fragment est reproduit dans son orthographe usuelle.

[Ligne 5] « Tout le malheur des hommes vient d'une seule chose, qui est de ne savoir pas demeurer en repos, dans une chambre. Un homme qui a assez de bien pour vivre, s'il savait demeurer chez soi avec plaisir, n'en sortirait pas pour aller sur la mer ou au siège d'une place. On n'achèterait une charge à l'armée si cher que parce qu'on trouverait insupportable de ne bouger de la ville ; et l'on ne recherche les conversations et les divertissements des jeux que parce qu'on ne peut demeurer chez soi avec plaisir. »

Dans ce fragment, Pascal appelle « divertissement » ce qui détourne l'être humain de la confrontation avec sa condition et avec lui-même. L'extrait donné constitue le document à analyser ; cette indication de contexte ne remplace pas la lecture du texte.

DT 2 : LES SOLLICITATIONS NUMÉRIQUES ET L'ATTENTION : ESSAI CONTEMPORAIN RÉDIGÉ POUR LE SUJET

Texte original rédigé pour la présente épreuve, 2026. Il ne s'agit pas d'un article de presse publié.

Le téléphone posé sur la table ne parle pas, mais il promet quelque chose : une information nouvelle, un message, une occasion de répondre. Même lorsqu'aucune notification ne s'affiche, la possibilité d'en recevoir une peut interrompre une lecture ou une conversation. L'attention ne disparaît pas ; elle se partage, parfois sans que nous ayons décidé de la partager.

Cette dispersion a un coût. Lire un texte difficile, écouter quelqu'un jusqu'au bout ou observer un lieu exige une durée pendant laquelle l'esprit résiste aux sollicitations concurrentes. Si chaque moment de silence est aussitôt rempli, nous risquons de perdre l'habitude de soutenir un effort et de laisser une idée se développer. Le divertissement contemporain rejoint alors, sous une forme nouvelle, une inquiétude ancienne : il peut nous aider à éviter l'ennui, mais aussi nous détourner de questions que nous préférerions ne pas nous poser.

Il serait pourtant trop simple de condamner les outils numériques. Ils rendent accessibles des connaissances, facilitent les échanges à distance et permettent de découvrir des œuvres ou des points de vue éloignés. Une notification peut signaler une urgence réelle ; un réseau peut maintenir un lien précieux. Ce n'est donc pas la distraction en elle-même qui est toujours nuisible, mais l'absence de choix sur le moment et la manière de s'y exposer.

Protéger son attention ne signifie pas se couper du monde. Cela peut consister à décider de consulter un message à un moment précis, à réserver un temps de lecture sans interruption ou à écouter une personne sans regarder son écran. Ces gestes ne garantissent pas une attention parfaite. Ils rendent toutefois visible une question décisive : à quoi voulons-nous donner notre temps ? L'attention est une ressource limitée, mais aussi une manière de reconnaître l'importance d'une activité, d'une personne ou d'une pensée.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : préparation de la synthèse

À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez le tableau. Notez les idées essentielles de chaque document sous forme concise. Ce tableau sert à préparer la synthèse et ne remplace pas sa rédaction.

Confrontation des documents

Éléments de comparaison	DT 1 : Pascal	DT 2 : Essai contemporain
Thèse principale		
Rôle attribué au divertissement ou aux sollicitations		
Effets sur l'attention et le rapport à soi		
Nuance, limite ou ouverture		

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.